MASTER 1 RECHERCHE ET VEILLE DOCUMENTAIRE INTERNATIONALE - ANGLAIS ET ESPAGNOL

Résumé de la formation
Type de diplôme : MASTER 1 et/ou Maitrise
Domaine ministériel : Lettres, Langues et Civilisations Etrangères (LLCE)

Plus d'infos
En savoir plus
Consulter notre site internet pour plus d'informations

Présentation

Deux parcours de formation et de professionnalisation sont proposés pour deux langues (anglais, espagnol) :

• parcours 1 : veille documentaire internationale, pour occuper les nouveaux métiers de la veille informationnelle : chargé de veille, analyste en e-réputation, ou analyste de données d'opinion ;

• parcours 2 : ingénierie de recherche, pour devenir enseignant, enseignant-chercheur ou travailler dans l'administration de la recherche.

Objectifs

Le titulaire de ce diplôme est un cadre qui peut exercer les fonctions suivantes :

* conduire une recherche approfondie, effectuer une veille informationnelle, y compris dans une langue étrangère, rédiger des synthèses, écrites ou orales.
* transposer des connaissances pour divers publics d'apprenants.
* assurer la conduite et le soutien de projets de recherche
* aider au pilotage des entreprises et institutions,
* rassembler des données pour les mettre au service de décideurs ou de commanditaires professionnels.

Il peut travailler seul ou en équipe.

Savoir faire et compétences

Toutes les informations données sur cette page sont indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle

Compétences acquises à l’issue de la formation :

* niveau C2 du CECRL dans les quatre compétences en langue étrangère
* rédaction de notes de synthèse, de rapports, d’articles adaptés au public ciblé
* soutien au montage de projets de recherche
* utilisation des outils et des modalités de la veille et de la recherche d’information

Compétences acquises à l’issue de l’année de formation :

* maîtrise des outils de recherche et connaissance du cadre institutionnel
* rédaction de synthèses brèves
* maîtrise des sources de recherche en langue étrangère
* maîtrise des outils de veille

Contrôle des connaissances

Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l’Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Une session en mai et une session en septembre

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s’effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d’enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé

si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Conditions d'accès

Modalités d'accès à l'année de formation :

* de plein droit : être titulaire d'une licence du même domaine
* par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

Droits de scolarité

Le coût du Master REVI est de 800 € (tarif 2018/19).

Il s'y ajoute 261.10 € de droits d'inscription universitaire annuel (tarif 2017/18).

Composante

Dijon : Université de Bourgogne

Contact(s) administratif(s)

Anne MONTMAYEUR
anne.montmayeur@u-bourgogne.fr
Enseignement A Distance - Université de Bourgogne
4 bd Gabriel
21000 Dijon

Toutes les informations données sur cette page sont indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle